



Désistement juge de proximité : comment faire, conséquences ?

Par **lilou03**, le **28/02/2010** à **15:56**

Bonjour,

Suite à mon départ du logement que j'occupais, mon dépôt de garantie ne m'a pas été restitué dans les 2 mois qui ont suivis, malgré la mise en demeure que j'ai adressé à l'agence immobilière. J'ai donc déposé une déclaration au greffe de la juridiction de proximité. La procédure est fixée à fin mars.

Mais l'agence vient de m'adresser mon dépôt de garantie que j'ai encaissé.

Je souhaiterais donc mettre fin à la procédure. Comment faire ? Adresser une demande de désistement au tribunal ?

Je précise que l'agence immo a fait appel à un avocat. Vais je devoir régler les frais que l'agence a pu engager auprès de cet avocat ?

Si j'ai fait appel au juge de proximité, c'est que j'avais besoin très rapidement de cet argent, ce serait un comble de devoir payer quoi que ce soit...

Merci par avance pour vos réponses.